

Impôt sur le revenu

Le gouvernement est prêt à veiller à ce que le pays fasse sa part en matière de défense collective et de dissuasion. Il sait fort bien que les armes ne suffiront pas pour garantir un équilibre constant des forces. Pour assurer une sécurité durable et ne serait-ce que par simple bon sens, nous devons tâcher de créer un équilibre des forces militaires au niveau le plus bas possible en négociant une limitation des forces de part et d'autre. On a pu constater que les accords signés en ce domaine n'ont de valeur que dans la mesure où l'on tient compte des efforts militaires de l'autre partenaire. Il faut assurer également le même degré de sécurité tout en maintenant l'équilibre de la force de dissuasion et des moyens militaires tout au long de la phase de réduction de la puissance militaire. On l'a souvent dit, le gouvernement estime que la limitation des armements, le désarmement et la dissuasion par des moyens militaires font partie intégrante d'une politique visant à assurer la sécurité et la stabilité.

Les députés sont certainement au courant des efforts que déploie notre pays au sein du comité sur le désarmement des Nations Unies pour assurer la sécurité et la stabilité tout en réduisant les arsenaux militaires. La détente entre l'Est et l'Ouest est un objectif important de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à laquelle participe notre pays. En tant que membre de l'OTAN, nous participons aux consultations au sein de l'Alliance sur le Traité bilatéral sur la limitation des armements stratégiques, le START et le Traité sur la force nucléaire de portée intermédiaire, les négociations sur les armements nucléaires. Nous sommes partie prenante aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. En d'autres termes, nous estimons que la politique actuelle visant à maintenir un équilibre des forces militaires tout en poursuivant activement des négociations visant à réduire l'arsenal nucléaire et conventionnel offre de meilleures chances de paix pour l'instant et dans un avenir plus ou moins lointain. C'est la politique de paix que défend depuis plusieurs années le gouvernement et qu'il compte continuer de défendre.

Il y a un autre aspect du maintien de la paix où notre pays et les forces armées canadiennes plus particulièrement participent activement depuis plusieurs années et il est bon, je crois que les députés le sachent. Parmi les principales réalisations au niveau international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on doit noter la naissance de la notion de maintien de la paix qui fait appel à des organismes de surveillance des trêves, à des observateurs militaires ou à des troupes pour prévenir ou limiter les conflits. Cette notion s'est traduite dans les faits et a su s'adapter aux circonstances. On s'est vite aperçu après la création des Nations Unies que des divergences politiques fondamentales entre les grandes puissances les empêcheraient de collaborer étroitement pour assurer la paix et la sécurité internationales.

On a donc mis au point des méthodes de maintien de la paix pour permettre à la communauté internationale, avec le plein accord des gouvernements directement concernés, d'intervenir de façon positive dans les conflits menaçant la paix et la sécurité internationales. Ainsi, depuis 1945, le Canada a participé à dix de ces opérations sous l'égide des Nations Unies. Il a également fait partie des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine qui furent créées en dehors du cadre des Nations Unies.

Nos militaires continuent de participer aux opérations importantes de l'ONU, notamment à celles de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, auquel nous avons prêté 20 officiers qui travaillent sur le terrain avec des militaires d'autres nationalités en Israël et dans les pays voisins; celles de la Force de dégageement des Nations Unies, à laquelle nous avons affecté environ 220 militaires des corps de la logistique et des signaleurs ainsi que des observateurs qui font partie d'un contingent multinational desservi par des vols réguliers des Forces canadiennes; et celles de la Force des Nations Unies à Chypre, à laquelle nous fournissons une unité d'infanterie d'environ 550 hommes faisant partie d'un contingent multinational chargé d'assurer la sécurité dans la région frontalière entre les Chypriotes grecs et turcs. Les membres du contingent canadien qui changent tous les six mois sont ravitaillés chaque semaine par des avions militaires des Forces canadiennes. Ces dernières ont également un bataillon d'infanterie et des éléments de soutien prêts à intervenir pour ces opérations de maintien de la paix et d'autres que le gouvernement pourrait être appelé à entreprendre.

En conclusion, le gouvernement estime que le Canada a apporté et continuera d'apporter une contribution importante à la paix grâce à la mise en œuvre de sa politique de défense. La sécurité nationale du Canada et celle de nos alliés exigent d'agir sur plusieurs fronts. Nous devons montrer bien clairement qu'une attaque contre nous serait trop onéreuse pour être justifiée, quel que soit l'objectif que l'agresseur espérerait ainsi atteindre. Nous devons continuer à chercher les moyens de réduire les risques de dévastation que causerait une décision prise de propos délibéré ou par inadvertance en tâchant de conclure des ententes de limitation des armements ou de désarmement.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 11 heures, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)